

# ENTREPRISES TAXE D'APPRENTISSAGE

en 2019

SOUTENEZ L'EXCELLENCE  
REVELEZ LES FACETTES  
DU DOCTORAT

CRÉONS ENSEMBLE  
LES LEADERS DE DEMAIN



DOCTORAT



LE COLLÈGE LORRAIN DES ÉCOLES DOCTORALES  
EN CHARGE DE LA FORMATION DES DOCTEURS

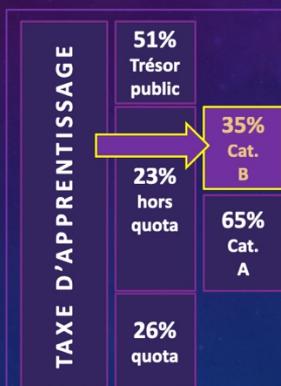


PAR L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES TRANSVERSES  
NOUS FORMONS DES CADRES PERFORMANTS CAPABLES  
DE METTRE EN PLACE DES STRATÉGIES INNOVANTES,  
LEVIER DE CROISSANCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

EN SOUTENANT LE COLLÈGE LORRAIN DES ÉCOLES DOCTORALES

DONNEZ UN SENS À VOS IMPOTS

CONTRIBUEZ À FORMER VOS COLLABORATEURS DE DEMAIN



Pour verser la TA avant le 28 février 2019

1. Choisissez et contactez votre Organisme Paritaire Collecteur (OPCA/OCTA)  
Remplissez le bordereau fiscal indiquant vos instructions:  
Code UAI de l'Université de Lorraine 0542493S  
en précisant DRV-SDED
2. Prévenez le CLED de votre «intention de versement» par voie électronique au:  
[drv-cled-ta@univ-lorraine.fr](mailto:drv-cled-ta@univ-lorraine.fr)